

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE
COUR N° : 750-11-003721-146
DOSSIER N° : 41-343565
BUREAU N° : 862579-1000001

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

PRODUITS FORESTIERS DIRECT INC.,
ayant un établissement au 3000, rue Cartier, Saint-
Hyacinthe, Québec, J2S 1L5

Personne insolvable

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
(Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP, responsable
désigné) ayant un établissement au 1, Place Ville
Marie, bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4T9
Séquestre

**PREMIER RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR
DE SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE SÉQUESTRE DE PRODUITS FORESTIERS DIRECT INC.
EN DATE DU 9 JUILLET 2014**

(Paragraphe 246(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et
Règle 126 des *Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité*)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour nomination d'un séquestre (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « **LFI** »).
2. Ce rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à celle-ci les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits ci-dessous (le « **Rapport** »).

3. Le 29 mai 2014, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. (le « **Séquestre** ») a été nommée pour agir à titre de séquestre de tous les biens (les « **Biens** ») de Produits Forestiers Direct Inc. (« **PFD** » ou la « **Société** »), par ordonnance de mise sous séquestre en vertu de l'article 243 de la LFI rendue par la Cour supérieure du Québec, Chambre commerciale (l'« **Ordonnance** »). PFD exploite une entreprise de vente en gros de matériaux de construction située dans un immeuble dont elle est locataire, portant l'adresse civique 3000, rue Cartier, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 1L5.
4. PFD entrepose aussi des stocks à Lachute chez son fournisseur, Vizusolution Inc., portant l'adresse civique 346, rue Hamford, Lachute, Québec, J8H 3P6.
5. Les activités de PFD ont cessé peu avant la nomination du Séquestre.
6. Le 13 juin 2014, le Séquestre a déposé une requête pour l'obtention d'une charge d'administration afin de garantir les honoraires et débours des professionnels engagés. Une ordonnance a été rendue par la Cour supérieur du Québec grevant les Biens présents et futurs de PFD, et ce, prioritairement à toutes les autres charges ou sûretés, de quelque nature que ce soit, grevant l'un ou l'autre des Biens.

OBJECTIF DE CE RAPPORT

7. L'objectif de ce Rapport est d'informer cette Honorable Cour sur les sujets suivants :
 - a. Les activités du Séquestre depuis sa nomination;
 - b. La présentation d'un état provisoire des recettes et des débours pour la période terminée le 30 juin 2014;
 - c. Faire rapport au tribunal quant à la vente envisagée de certains actifs de la Société.
8. Il est important de noter que nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'enquête des livres et des registres de PFD selon les principes comptables généralement reconnus et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion en ce qui a trait à l'exactitude et à l'intégralité de l'information contenue dans ce rapport. L'information non auditée abordée dans ce rapport a été fournie au Séquestre par la Société.

LES ACTIVITÉS DU SÉQUESTRE DEPUIS SA NOMINATION

9. Depuis sa nomination, le Séquestre a effectué les tâches suivantes :
 - a. Le 5 juin 2014, le Séquestre a envoyé un avis par la poste à tous les créanciers connus de PFD les informant de la nomination du Séquestre en vertu des paragraphes 245(1) et 246(1) de la LFI;
 - b. Le Séquestre a assuré l'ensemble des actifs détenus par la Société;
 - c. Le Séquestre s'est assuré du soutien de deux employés à temps partiel et des deux administrateurs afin de le soutenir dans la gestion du dossier;

- d. Le Séquestre a rencontré les employés de PFD afin de leur expliquer la situation et de leur fournir des informations sur les étapes en vertu du programme de protection des salariés;
- e. Le Séquestre a mandaté la firme externe SIS Services Inc. afin de procéder à l'inventaire des actifs de PFD en plus d'évaluer la valeur de liquidation de ces derniers;
- f. Depuis sa nomination, le Séquestre a procédé à l'analyse de plusieurs réclamations de biens, dont certaines ont été acceptées en tout ou en partie;
- g. Le Séquestre a effectué des suivis avec les clients pour le recouvrement des créances à recevoir.

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉBOURS

10. Le tableau ci-dessous présente l'état provisoire des recettes et des débours pour la période débutant le 29 mai 2014 et se terminant le 30 juin 2014.

	Total \$
Recettes	
Avance du créancier garanti (Note 1)	64,868
Encaisse en main	54,039
Comptes clients	215,750
Vente de marchandises	2,182
	336,839
Débours	
Salaires et charges sociales	64,868
Loyer	59,983
Sous-traitants	10,494
Entretien et réparations	3,071
Divers	474
Services publics	651
	139,541
Surplus	197,298
Solde au début	-
Solde à la fin	197,298

Note 1 : Le créancier garanti, Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe, a avancé une somme de 64 868 \$ afin de permettre à PFD de payer les salaires de la période terminée le 30 mai 2014.

11. Au 30 juin 2014, un montant de 203 710 \$ (197 298 \$ après chèques en circulation) était détenu dans le compte en fidéicommiss du Séquestre aux Biens de la Société.

PROCESSUS DE VENTE

12. Les actifs de PFD entreposés à Lachute se composent principalement de composantes pour des espaces de rangement et de panneaux de mélamine.

13. Les administrateurs de PFD ont informé le Séquestre que Vizusolution Inc., propriétaire de l'entrepôt à Lachute, était possiblement l'acheteur pouvant maximiser la valeur des actifs entreposés à Lachute. Selon les informations reçues, très peu d'acheteurs potentiels pourraient avoir de l'intérêt pour ce type d'actifs.
14. Plusieurs points défavorables ont été soulevés relativement à la valeur des actifs entreposés à Lachute :
 - a. Les coûts élevés de transport et de manutention évalués à 26 000 \$ pour déplacer les stocks de l'entrepôt de Lachute;
 - b. Le nombre limité d'acheteurs potentiels qui pourraient avoir de l'intérêt pour ce type de stocks;
 - c. Le coût d'entreposage.

ANALYSE DE L'OFFRE REÇUE

15. Le Séquestre a reçu une offre de Vizusolution Inc. (l'« **Acquéreur** ») le 3 juillet 2014 de 85 000 \$ pour l'ensemble des actifs entreposés à Lachute appartenant à PFD (les « **Actifs visés** »). Désirant maximiser la valeur recouvrée sur ces Actifs visés, le Séquestre a demandé à l'acquéreur de bonifier son offre.
16. Le 4 juillet 2014, l'Acquéreur a transmis une offre finale modifiée au Séquestre de 92 000 \$ pour l'achat des Actifs visés.
17. Le 8 juillet 2014, l'Acquéreur a demandé à ce que soit ajouté à son offre les marques de commerce suivantes, et ce, aux mêmes conditions que l'offre :
 - Au Canada
 - Direct Closet, demande n° 1418645 enregistrée sous le n° 765143;
 - Sliding Doors Canada, demande n° 159334 (enregistrement en attente);
 - Smart Closet, demande n° 1418646 enregistrée sous le n° 836169.
 - Aux États-Unis
 - Direct Closet, demande n° 77623766 enregistrée sous le n° 3918445;
 - Sliding Doors USA, demande n° 85/729.218 admise le 12 novembre 2013;
 - Smart Closet, demande n° 77623749 publiée le 12 mars 2013 (en attente).

En ce qui a trait à la marque de commerce Smart Closet (la « **Marque de commerce** ») portant le numéro de demande 77623749, publiée aux États-Unis le 13 mars 2013 (en attente), la procureure chargée de la publication des marques de commerce pour le compte de la Débitrice a informé le procureur du Séquestre que cette Marque de commerce est ou serait l'objet d'une contestation de la part d'un tiers. Le Séquestre n'a fait aucune investigation de quelque nature que ce soit relativement à tout litige ou contestation influant ou pouvant influencer sur cette Marque de commerce ni sur les autres marques de commerce détenues ou pouvant être détenues par la Débitrice et sur lesquelles le Séquestre a reçu une offre d'achat de Vizusolution Inc.

18. Compte tenu des ajouts à l'offre demandés par l'Acquéreur, le Séquestre a fait la demande à l'Acquéreur de bonifier son offre.
19. L'Acquéreur a donc transmis une bonification de 3 000 \$ à l'offre pour tenir compte de l'ajout des marques de commerce, pour une nouvelle valeur totale de 95 000 \$ (l'« **Offre révisée** ») dont le détail est en liasse et désigné « **A-1** ».
20. Le Séquestre a d'abord procédé à une comparaison entre la liste des actifs fournie par l'Acquéreur et celle reçue par la firme SIS Services Inc. afin de s'assurer des éléments faisant partie de la vente.
21. Le Séquestre est d'avis que l'Offre révisée de 95 000 \$ reçue représente la meilleure offre que le Séquestre pourrait recevoir dans les circonstances pour les raisons suivantes :
- a. Le montant de l'Offre révisée dépasse largement la valeur de liquidation forcée établie par SIS Services Inc., et ce, même sans considérer les frais de transport et de manutention;
 - b. Les coûts de transport et de manutention évalués à 26 000 \$ évités pour le déplacement des Actifs visés dans l'éventualité où la vente aurait été effectuée à un autre acheteur;
 - c. Le peu d'acheteurs potentiels qui pourraient démontrer de l'intérêt;
 - d. La faible probabilité qu'une offre aussi élevée soit faite pour l'achat des Actifs visés et pour les marques de commerce afférentes;
 - e. Les autres coûts tels que le loyer, les honoraires professionnels et les commissions qui seront évités.

CONCLUSION DE LA VENTE

22. Sujette à l'autorisation du tribunal, la conclusion de la vente des Actifs visés et des marques de commerce mentionnés dans l'Offre révisée de l'Acquéreur est prévue dans un délai maximal de cinq jours suivant l'ordonnance du tribunal.
23. En fonction de ce qui précède, la vente des Actifs visés et des marques de commerce à l'Acquéreur aux conditions convenues nous apparaît justifiée et nécessaire afin de maximiser la valeur de réalisation de ces actifs.

FAIT À MONTRÉAL, ce 9^e jour de juillet 2014.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Ès qualités de Séquestre aux Biens de
Produits Forestiers Direct Inc.
et non en son nom personnel



Jean-François Nadon, CPA, CA, CIRP
Associé

Pièce A-1

VIZÜSOLUTION

M. Patrick Fillion
Directeur Principal
Deloitte
1 Place Ville Marie, Bureau 3000,
Montréal, H3B 4T9

Le 8 Juillet 2014

Offre d'achat des inventaires de Produits Forestiers Direct Inc, localisés au 346 Hamford, #102, Lachute, Qc.

Vizusolution Inc offre : \$35 000 pour l'inventaire des panneaux de MDF.
\$21 000 pour l'inventaire des panneaux de mélamine.
\$39 000 pour tous les inventaires des produits de "closets" et de porte
localisés au 2^{iem} étage.

L'offre totale est de \$95 000 (voir fichier joint en annexe)

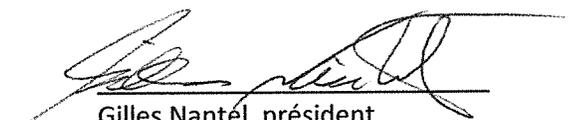
L'offre inclus, les marques de commerce et les sites internet rattachés aux produits de l'offre.

Marque de commerce - Canada

Direct Closet, enregistrement, demande #1418645, enregistrement #765143
Sliding Doors Canada, demande #1593341, enregistrement en attente
Smart Closet, demande #1418646, enregistrement #836169

Marque de commerce - États-Unis

Direct Closet, demande # 77623766, enregistrement # 3918445
Smart Closet, demande # 77623749, publiée le 12-03-2013, en attente
Sliding Doors USA, demande # 85/729.218, admise le 19-11-2013



Gilles Nantel, président

Liste d'inventaire
 au 2 juin 2014 au matin

CODE DE PRODUIT	DESCRIPTION	QTÉ SIS	OFFRE
038-HSW30408	HARDBOARD BLANC 1/8 4X8	660	35,000.00 \$
038-HSW60408	HARDBOARD BLANC 1/4 4X8	1286	
042-125408	M.D.F. 1/2 4X8	721	
042-155408	M.D.F. 5/8 4X8	1000	
042-255408	M.D.F. 1 4X8 "	340	
044-45185404	PARTICULE BRUT 3/4 4X4	80	
070-0600048096	M.D.F. 1/4 481/4 X 96	1369	
070-0600049097	M.D.F. 1/4 49X97	2831	
049-06449097491R	MEL 491R 495R MDF 1/4 4X 8	2624	21,000.00 \$
049-06449097492R	MEL 492R 493R MDF 1/4 4X 8	768	
049-06449097494R	MEL 494R 468R MDF 1/4 4X 8	1696	
049-10133455	ACRYLIQUE STD 1/4	1280	
049-12561097206D	MEL 206D ERABLE 1/2 5X 8	760	
049-15549097ERAF	5/8 ERABLE FOIL 4X8 2COTE	2656	
049-18561097313D	MEL 313D CHOCO.CLAS.3/4 5X 8	2520	
049-18561097321D	MEL 321D ERABLE 3/4 5X 8	1160	
049-18561097492R	MEL 492R 492R B2C PC 3/4 5X8	8160	
049-18561097495R	MEL 495R 495R B2C PC 3/4 5X8	4320	
049-18561109491R	MEL 491R 491R B2C PC 3/4 5X9	3510	
049-18561109492R	MEL 492R 492R B2C PC 3/4 5X9	11205	
049-18561109494R	MEL 494R 494R B2C PC 3/4 5X9	3510	
049-18561109495R	MEL 495R 495R B2C PC 3/4 5X9	30735	
049-25549097530A	MEL L530 1-1/2 4X8 FINI ALTO	4	
049-25549097532A	MEL L532 1-1/2 4X8 FINI ALTO	4	
AJOUT	MEL 532 3/4 4X8	670	
AJOUT	MEL 530 3/4 4X8	672	
Lot de marchandises situé au 2e étage			36,000.00 \$
Marques de commerce et Site Web			3,000.00 \$
Offre totale			95,000.00 \$